



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie
du Développement durable
et de l'Aménagement du Territoire

Secrétariat d'Etat chargé de la Prospective
et du Développement de l'Économie
numérique

Secrétariat d'Etat chargé de l'Industrie et de
la Consommation

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Secrétariat d'Etat chargé de l'Écologie

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 11 mars 2009

N° 193

Remise du rapport sur les technologies de l'information et le développement durable

Jean-Louis BORLOO et Christine LAGARDE ont souhaité en avril 2008 disposer d'une évaluation des impacts écologiques des technologies de l'information et de la communication (TIC), et de leur apport dans la lutte contre le changement climatique. Les TIC englobent une réalité très large aujourd'hui car elles concernent notamment les ordinateurs, les téléviseurs, les téléphones et leurs chargeurs, les box internet, les serveurs et centres de données.

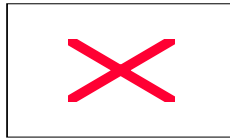
Le rapport qui vient d'être remis aux ministres par le Conseil général des technologies de l'information et le Conseil général de l'environnement et du développement durable, en collaboration avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes montre que les TIC ont un apport positif pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en permettant d'économiser 1 à 4 fois leurs propres émissions sur le reste de l'économie.

Malgré la difficulté rencontrée par la mission à recenser de façon exhaustive l'ensemble des contributions des TIC au développement durable, les ministres relèvent les nombreuses voies prometteuses qu'elles empruntent : télétravail et réunion à distance, optimisation des transports et des déplacements, e-commerce, dématérialisation des procédures administratives, minimisation des consommations énergétiques des bâtiments... Les TIC offrent ainsi de multiples opportunités pour répondre à l'objectif ambitieux de réduction de la consommation énergétique que s'est fixée la France.

Pour autant, la consommation d'énergie des TIC atteint aujourd'hui plus de 13 % de la consommation d'électricité en France ; ce taux pourrait même approcher 20% dans les années à venir si le rythme de croissance actuel perdurait.

Dès aujourd'hui, les TIC, audiovisuel et informatique réunis, constituent le premier poste de consommation d'électricité spécifique (hors chauffage et eau chaude sanitaire) des ménages!

.../...



La mission estime que la prise de conscience du secteur et les pistes de recherche déjà engagées doivent permettre une amélioration significative de cette situation. Elle a développé 19 recommandations visant à rendre les TIC plus sobres en énergie ou à promouvoir leurs usages permettant des gains en carbone.

Parmi ces pistes, de nombreuses actions sont déjà entreprises ou devront l'être dans un avenir proche.

Dans ce cadre, les ministres souhaitent encourager la signature de chartes d'engagement volontaires du secteur afin de formaliser certaines avancées souhaitées :

- la mise en place d'un observatoire du secteur ;
- l'amélioration de l'affichage des consommations des équipements ;
- la diminution de la consommation des équipements, notamment les serveurs informatiques et les box Internet ;
- la mise en œuvre de mesures destinées à allonger la durée de vie des téléphones mobiles ;
- une amélioration de l'efficacité de la filière de traitement des déchets électroniques, notamment pour les entreprises.

L'Etat engagera de son côté les actions structurantes suivantes :

- recherche sur la réutilisation de la chaleur des centres de données ;
- prise en compte du développement durable dans les décisions des régulateurs du secteur, ARCEP et CSA ;
- encouragement du télétravail ;
- exemplarité de l'Etat dans son fonctionnement et ses achats informatiques, conformément aux orientations déjà définies par le Premier ministre dans sa circulaire « Etat exemplaire » du 3 décembre dernier.

Le groupe de réflexion Eco-TIC («Green IT») confié à Michel PETIT, visant à favoriser une utilisation éco-responsable des TIC, devra notamment permettre de décliner de manière opérationnelle ces mesures : les ministres préciseront prochainement les domaines prioritaires à examiner par ce groupe afin qu'il conduise à des actions concrètes pour le secteur d'ici l'été.

Le rapport est en ligne sur : <http://www.telecom.gouv.fr>

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO	01 40 81 72 36
Cabinet de Christine LAGARDE	01 53 18 41 35
Cabinet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET	01 42 75 56 54
Cabinet de Chantal JOUANNO	01 40 81 79 55
Cabinet de Luc CHATEL	01 53 18 45 13 / 01 53 18 46 28
